

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009



MAIRIE DE DIJON



Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)

Membres absents : Mme BERNARD - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

OBJET DE LA DELIBERATION

6 B, rue Auguste Frémiet - Cession d'une parcelle de terrain

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par acte du 15 juillet 1986, la Ville a procédé à l'acquisition, sur la société civile coopérative de construction « Les cytises », d'une parcelle de terrain bordée d'un mur en limite du domaine public, située 6 B, rue Auguste Frémiet, cadastrée section BM n° 619, d'une superficie de 205 m², dans le cadre de la mise à l'alignement de la voie. Cette acquisition est intervenue à titre gratuit, en application de l'arrêté de permis de construire.

L'aménagement n'a pas été réalisé à l'époque et l'emplacement réservé a été ensuite supprimé au Plan d'Occupation des Sols. Aujourd'hui, il est envisagé la réalisation d'un pan coupé au droit du carrefour avec la rue Marceau, pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier, et de rétrocéder le reliquat de terrain, d'une superficie d'environ 141 m², à la copropriété "Les cytises".

Il est proposé de procéder à cette rétrocession pour 1 € symbolique.

Il est précisé que la Ville financerait la reconstruction d'un mur, d'une hauteur de deux mètres, au droit du pan coupé, qui serait intégré à l'assiette foncière de la copropriété pour lui permettre de clore l'ensemble immobilier. Cette dernière prendrait en charge les frais de géomètre liés à cette opération.

Par délibération du 17 décembre dernier, l'assemblée générale des copropriétaires a confirmé son accord sur les modalités de cette acquisition.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de céder à la copropriété « Les cytises », une parcelle de terrain, 6 B, rue Auguste Frémiet, cadastrée section BM n° 619p, d'une superficie d'environ 141 m², pour 1 € symbolique, conforme à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la cession par la Ville, à la copropriété « Les cytises » - 10, rue Auguste Frémiet - 21000 Dijon, d'une parcelle de terrain, 6 B, rue Auguste Frémiet, cadastrée section BM n° 619p, d'une superficie d'environ 141 m², pour 1 € symbolique ;
- 2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- 3 - dire que les frais de géomètre seront à la charge de la copropriété et que la Ville s'engage à financer la reconstruction d'un mur, d'une hauteur de deux mètres, au droit du pan coupé, qui sera intégré à l'assiette foncière de la copropriété ;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



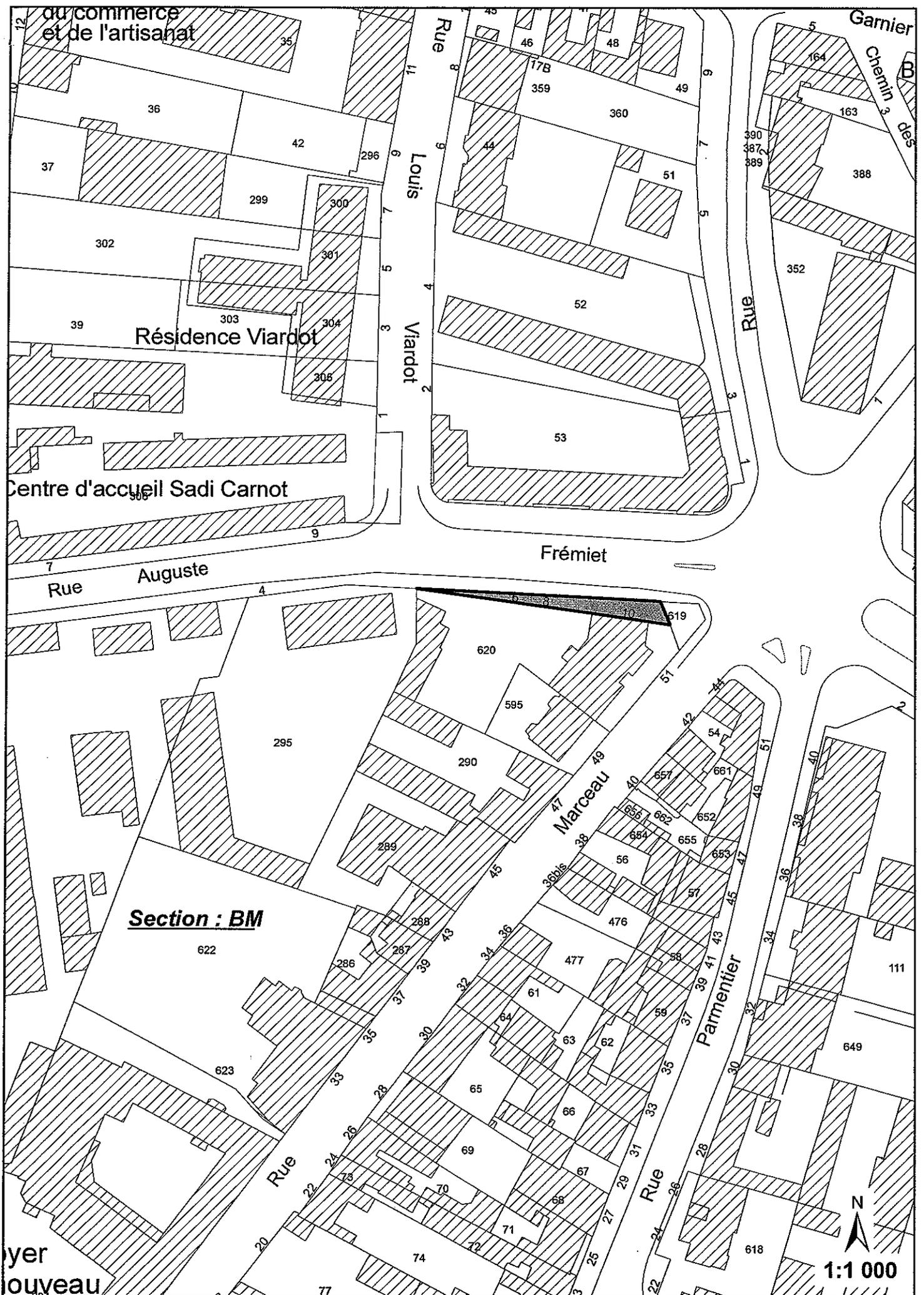
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009





N
1:1 000